

# CERTIBIOCIDÉ

CERTIFICAT INDIVIDUEL POUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES  
MISE EN VENTE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES  
PASSERELLE- SITE COMBOURG

L'objectif est, quand on est un professionnel, de permettre l'achat, l'utilisation et la distribution des produits biocides professionnels. Il s'agit de former les personnes concernées par ces produits pour en promouvoir une utilisation raisonnée et durable, obtenir, quand on est un professionnel, le certificat individuel « certibiocide ».

## PROGRAMME DE FORMATION

Identifier et connaître le champ  
d'application du Certibiocide

Connaître et reconnaître  
les produits biocides

La protection individuelle

Focus sur les Désinfectants,  
Rotenticides et Insecticides

Gérer les déchets des produits biocides

Prendre en compte les enjeux  
de la protection de l'environnement



**\*100% DE RÉUSSITE  
À L'EXAMEN  
100% DE TAUX DE SATISFACTION**

Évaluation : Le suivi de cette formation conditionne l'accès au certificat.

\*CHIFFRES SUR SITE CAMPUS  
MONOD

[WWW.CAMPUS-MONOD.FR](http://WWW.CAMPUS-MONOD.FR)



**Le CPSA de  
Combourg est  
habilité  
Certiphyto**

## Pré-requis

- Pour les personnes titulaires d'un certiphyto.

## Public visé

La formation s'adresse à tous les professionnels qui sont contact avec les produits biocides (substances chimiques qui regroupent les insecticides, les antiparasitaires, les rodenticides et les désinfectants). Depuis le 26/11/15 ils doivent être certifiés par l'obtention d'un certificat individuel appelé "Certibiocide".

## Pédagogie

Durée : 7 H

Modalités pédagogiques : en présentiel ou à distance

## Admission

Contact par mail ou téléphone

Fiche d'inscription

Tarifs fournis sur devis

Accessible aux personnes en situation de handicap

## Contacts et Informations

### CPSA de Combourg

Chargée de recrutement

Avenue des Palmiers

35270 Combourg

02 99 73 05 27

cfppa.combourg@educagri.fr

